

ANALYSE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 29 NOVEMBRE 2009

RÉSULTATS DES VOTATIONS

FINANCEMENT SPÉCIAL EN FAVEUR DU TRAFIC AÉRIEN

65.0% OUI 68.2% NON

« POUR L'INTERDICTION D'EXPORTER DU MATÉRIEL DE GUERRE »

57.5% OUI

« CONTRE LA CONSTRUCTION DE MINARETS » PARTICIPATION

53.4%



HANS HIRTER, ADRIAN VATTER









fehlend

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: PD Dr. Thomas Widmer

Analyses/commentaires: Stephan Kuster, Dr. Thomas Milic, PD Dr. Thomas Widmer

gfs.bern, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet : Claude Longchamp Direction du projet : Laura Kopp, Stefan Agosti

Enquêtes téléphoniques,

responsable du terrain : Georges Ulrich

Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally

Support CATI: Julia Kolb

Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.— (étranger: Fr. 85.—) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.— (étranger: Fr. 35.—). La série complète des analyses (de 1977 à 2009) peut être obtenue au prix de Fr. 700.—. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche qfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Thomas Milic, Stephan Kuster, Thomas Widmer (2009) : analyse de la votation fédérale du 27 septembre 2009, gfs.bern et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 29 NOVEMBRE 2009	4
A PROPOS DE LA MÉTHODE	6
IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	8
Importance accordée à l'objet	8
Participation	9
Formation de l'opinion – Difficulté à se décider, moment du choix et utilisation des médias	12
FINANCEMENT SPÉCIAL EN FAVEUR DU TRAFIC AÉRIEN	14
Situation initiale	14
Profil du vote	14
Perception	16
Motifs du choix	17
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	18
INITIATIVE POPULAIRE POUR L'INTERDICTION D'EXPORTATION DU MATÉRIEL DE GUERRE	19
Situation initiale	19
Profil du vote	19
Perception	22
Motifs du choix	22
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	23
INITIATIVE POPULAIRE CONTRE LA CONSTRUCTION DE MINARETS	25
Situation initiale	25
Profil du vote	26
Perception	29
Motifs du choix	30
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	31
Digression : perception de l'islam en Suisse	32
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	34

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 29 NOVEMBRE 2009

Le 29 novembre 2009, le souverain suisse pouvait se prononcer sur trois objets. D'abord sur une modification de la Constitution relative à une nouvelle utilisation de l'imposition des carburants utilisé dans le trafic aérien national, ensuite sur une initiative populaire lancée par le Groupe pour une Suisse sans armée concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre et enfin sur une initiative populaire émanant des milieux de l'UDC et du PDF en vue d'interdire la construction de minarets. Le peuple a approuvé cette dernière par 57.5%. des voix Il a également accepté la réorganisation de l'impôt sur les carburants dans le trafic aérien et a rejeté nettement l'interdiction d'exporter du matériel de guerre. La participation relativement élevée de 53.4% n'est pas due à la mobilisation relativement forte de certains groupes. Ainsi par exemple la participation des étrangers n'a pas été plus élevée que celle des personnes critiques par rapport à l'armée ou de celle de ses défenseurs. La seule exception se situe du côté des jeunes femmes conservatives, qui présentent un taux de participation inhabituellement élevé pour leur classe d'âge.

Le vote contre la construction de minarets

Le comportement de vote relatif à l'initiative contre la construction de minarets a été fortement marqué par l'opposition gauche-droite. La gauche la rejetait à plus de 80% alors que la droite l'acceptait presque aussi nettement. Les valeurs extrêmes se retrouvaient chez les personnes d'extrême gauche avec 11% de oui et chez celles d'extrême droite avec 85% de oui. C'est pourquoi la position du centre politique a été déterminante pour l'issue de la votation. Celui-ci a accepté l'interdiction de construire des minarets à deux contre un et s'est donc comporté de manière fondamentalement différente que lors de votations antérieures relatives à la politique étrangère. Les sympathisant-es de l'UDC ont soutenu l'initiative de manière presque unanime, les partisans des Verts et du PS l'ont massivement rejetée. Les camps du PRD et du PDC étaient divisés. Les deux se sont exprimés de justesse contre la recommandation du parti (54% de oui pour le PDC, 60% pour le PRD).

Le verdict du peuple ne s'explique pas seulement par la xénophobie et la résistance contre la globalisation et la perte d'identité qui en découle pour la Suisse. Comme prévu, les personnes qui ont un avis négatif sur l'immigration ainsi que celles qui souhaitent une Suisse traditionnelle et repliée sur elle-même ont accepté l'interdiction de construire des minarets de manière quasi unanime. Il faut toutefois souligner que même les personnes qui s'expriment pour l'égalité des chances entre Suisses et étrangers, resp. en faveur d'une Suisse ouverte et moderne, votaient également à hauteur de 40% pour l'interdiction de construire des minarets. S'agissant des caractéristiques sociétales, le niveau de formation a exercé l'influence la plus forte sur le vote. Quiconque avait terminé un apprentissage votait oui à 76%. Les personnes ayant fréquenté une école professionnelle d'un niveau plus élevé ou une haute école n'étaient que 48%, resp. 34% à approuver l'interdiction de construction des minarets. Les chrétiens tant protestants que catholiques ont approuvé l'initiative à 60%, bien que l'intensité avec laquelle la foi était pratiquée n'ait joué aucun rôle ; les personnes sans religion la rejetaient.

Dans l'ensemble, il n'y eu aucune différence significative dans le comportement de vote selon le sexe et l'âge. Contrairement aux suppositions émises après la votation, l'interdiction de construction des minarets n'a pas du tout eu la cote auprès des femmes de gauche : seules 16 pour cent d'entre elles l'ont approuvée, alors qu'avec 21 pour cent, les hommes de gauche étaient un peu plus nombreux à y être favorables. Ce n'est que dans le camp de la droite que les femmes trouvaient cette interdiction de construction des minarets plus sympathique que les hommes : 87% des femmes, mais seulement 71% des hommes ont déposé un oui dans l'urne.

Le motif de choix cité le plus fréquemment par les partisans de l'initiative était la volonté d'émettre un signal symbolique contre l'extension de l'islam et du modèle sociétal qu'il prône. Nombreuses étaient ensuite les personnes qui ajoutaient que les minarets n'avaient rien à voir avec la pratique de la religion. Environ un partisan sur six a déclaré avoir voté en réaction à la discrimination à laquelle sont soumises les églises chrétiennes dans les pays islamiques. Seules 15% des personnes ayant voté oui ont justifié leur choix par des critiques concrètes contre les musulmans vivant en Suisse. L'approbation de l'interdiction de construction des minarets ne doit en aucun cas être interprétée comme un rejet général des musulmans vivant en Suisse. Ainsi, une majorité de 64% de tous-tes les votant-es ont déclaré être totalement ou assez convaincu-es que le mode de vie des Suisses et celui des musulmans font bon ménage. Toutefois cette évaluation positive n'a eu absolument aucun effet positif sur le comportement de vote. Même les personnes qui présupposent une très bonne compatibilité des deux modes de vie ont approuvé l'interdiction de construire des minarets à hauteur de 56% des voix. Chez les adversaires, la restriction des droits fondamentaux en matière de liberté de religion et de non-discrimination garantis par la Constitution a été déterminante pour le rejet de l'initiative.

La votation concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

La décision individuelle relative à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a été déterminée principalement par le classement sur un axe gauche-droite. Plus la personne se situait à gauche, plus elle soutenait cette initiative. Les dépositaires de l'initiative n'ont pourtant pas réussi à gagner à leur cause, à côté de la gauche, une partie notable du centre politique. En rejetant l'initiative à 80%, les personnes qui en font partie exprimaient un rejet presque aussi fort que la droite. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre n'a rencontré une approbation quasi unanime que chez les Verts ; seule un peu plus de la moitié (58%) du PS a suivi la recommandation de vote. Les sympathisant-es den trois grands partis bourgeois ont nettement rejeté l'initiative, le PDC avec 82%, l'UDC avec 87% et le PRD avec 88%. Bien que, lors de cette votation, les critiques envers l'armée n'aient pas occupé le devant de la scène, l'interdiction d'exporter du matériel de guerre était aussi rejetée par quasiment une personne critique envers l'armée sur deux.

Plus le niveau de formation d'une personne est élevé, plus il était probable qu'elle dépose un oui dans l'urne. Il est vrai que le non était prédominant chez toutes les catégories de ce groupes de votant-es, donc également chez les personnes possédant un diplôme d'une haute école. Contrairement à l'initiative pour la suppression de l'armée de 1989, le comportement de vote n'était pas lié de manière linéaire à l'âge. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre n'a pas trouvé sa part de oui la plus importante auprès des jeunes

votant-es (31%), mais auprès des 40–49 ans (42%). Les femmes n'ont pas accepté l'initiative de manière plus significative que les hommes.

Exactement la moitié des tenant-es du oui ont cité des motifs pacifistes pour motiver leur décision. Ces personnes espéraient apporter leur contribution aux efforts pour empêcher les guerres. Environ un-e votant-e sur sept pensait avoir déposé un oui en faveur de l'exportation d'armement (et non pas pour l'initiative). Si ces personnes avaient voté non, conformément à leurs intérêts, la part de oui aurait probablement chuté à moins de 30%. Pour 80% des adversaires, ce sont les raisons de politique économique qui ont été déterminantes. La peur de perdre des places de travail y dominait très clairement.

La votation concernant le financement spécial en faveur du trafic aérien

Les ayants-droit au vote ne se sont guère préoccupé-es du référendum obligatoire concernant la nouvelle réglementation sur l'imposition des carburants utilisés dans le trafic aérien. Le faible degré de connaissance de l'objet était donc conforme à ce désintérêt. Les partisans et les adversaires ne se différenciaient que peu, tant dans leur position politique que dans leurs caractéristiques socio-structurelles. Les personnes qui ont voté non n'étaient majoritaires que chez les partisans de l'extrême gauche ; en revanche, les personnes de la gauche modérée n'ont pas voté autrement que celles du centre ou du centre-droit.

Pour une majorité des partisans, il était absolument juste que le trafic aérien puisse utiliser à son profit les impôts spéciaux dont il s'acquitte. Chez la plupart des adversaires, la critique fondamentale adressée au trafic aérien du point de vue de la politique environnementale a été décisive pour le choix du non.

A PROPOS DE LA MÉTHODE

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage en l'espace de deux semaines après la votation du 29 novembre 2009, mais 31% des interviews ont eu lieu dans les cinq premiers jours après la votation. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a réalisé l'analyse des données. Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 74 enquêteurs/enquêteuses. En sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut de recherche qfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/enquêteuses ne puissent s'en apercevoir ; ceux/cellesci en ont toutefois été informé-es au préalable. L'échantillon des personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1008 ayants-droit au vote. Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de +/-3.2 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par exemple pour les 722 personnes qui ont effectivement participé à la votation, cette marge augmente à +/-3.7 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votant-es

Cantons	Participation en %	Financement du trafic aérien % oui	Exportation des armes % oui	Interdiction des minarets % oui
Suisse	53.4	65.0	31.8	57.5
ZH	54.9	69.2	33.9	51.8
BE	51.4	65.7	29.7	60.7
LU	53.7	65.6	25.6	61.2
UR	52.0	59.3	15.6	63.8
SZ	51.6	57.5	20.2	66.3
OW	61.0	65.2	19.1	62.4
NW	56.9	69.1	12.0	62.8
GL	46.9	65.3	21.9	68.8
ZG	61,9	68.5	25.4	56.7
FR	51.5	64.3	29.0	55.9
S0	55.0	60.9	26.2	64.0
BS	57.2	66.2	46.9	48.4
BL	50.5	65.9	34.2	59.9
SH	69.6	62.9	30.0	63.5
AR	57.3	64.3	28.4	63.7
Al	49.7	61.0	23.1	71.4
SG	53.8	63.5	26.5	65.9
GR	45.6	65.4	32.1	58.6
AG	51.2	63.3	26.5	64.0
TG	53.3	62.7	21.6	67.7
TI	49.2	63.3	37.6	68.1
VD	52.8	64.2	40.5	46.9
VS	61.1	55.5	29.2	58.0
NE	53.9	60.8	37.2	49.2
GE	57.8	72.5	48.2	40.3
JU	50.0	58.1	38.9	51.2
Source : htt	p//www.admin.ch (rés	ultats provisoires)		

IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION FT FORMATION DF L'OPINION

Importance accordée aux objets

Le 29 novembre 2009, le souverain suisse pouvait se prononcer sur trois objets. D'abord sur une modification de la Constitution relative à une nouvelle utilisation de l'imposition des carburants utilisé dans le trafic aérien national, ensuite sur une initiative populaire lancée par le Groupe pour une Suisse sans armée concernant l'interdiction d'exporter du matériel de querre et enfin sur une initiative populaire émanant des milieux de l'UDC et du PDF aux fins d'interdire la construction de minarets. Le peuple a approuvé cette dernière. Il a également accepté la réorganisation de l'impôt sur les carburants dans le trafic aérien et a rejeté nettement l'interdiction d'exporter du matériel de guerre.

Les sondé-es interrogé-es dans l'analyse VOX ont accordé l'importance la plus grande à l'initiative concernant l'interdiction de construire des minarets. Quatre personnes sur cinq pensaient que cette votation était importante, voire très importante pour la Suisse (tableau 1.1). Il est vrai que l'interdiction de construire des minarets n'atteignait pas l'importance accordée aux décisions en matière de politique européenne (bilatérale II, élargissement de la libre circulation des personnes). Avec une valeur moyenne de 7.7 sur une échelle allant de zéro à dix, cette importance se situait pourtant nettement au-dessus de la moyenne de toutes les votations établie sur de nombreuses années, à savoir 6.9. Comme d'habitude, l'importance personnelle de cet objet a été jugée un peu moins grande que l'importance pour le pays. Toutefois, plus de 60% des citoyennes et citoyens pensaient que le résultat de la votation sur l'initiative contre la construction de minarets était tout aussi important au niveau personnel. Les personnes qui participaient à la votation accordaient une plus grande importance à cette initiative que les non-votant-es. Cette différence était particulièrement visible pour l'importance personnelle, que 78% des votant-es, mais seulement 41% des personnes qui se sont abstenues, jugeaient grande. En revanche, il n'y eut quère de différence entre les partisans et les adversaires dans le classement de l'importance.

En ce qui concerne le vote sur l'interdiction d'exporter du matériel de guerre, les ayantsdroit au vote lui ont également accordé une importance supérieure à la moyenne, tant pour la Suisse dans sa globalité qu'au niveau personnel. En revanche, le troisième objet a été jugé insignifiant. Rares étaient les personnes qui s'attendaient à être fondamentalement touchées par la future utilisation du financement spécial en faveur du trafic aérien.

Tableau 1.1: Perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants-droit

	Trafic	Trafic aérien Exportation Interdict des armes des mina		•		
Importanceen %	pour le pays	personnelle	pour le pays	personnelle	pour le pays	personnelle
Très faible (0, 1) Faible (2–4) Moyenne (5) Grande (6–8) Très grande (9, 10)	7 19 22 42 10	25 27 28 18 2	3 6 12 52 27	9 15 21 40 15	3 5 9 43 40	8 11 19 34 28
Moyenne arithmétique	5.7	3.7	7.2	5.9	7.7	6.5
(N)	799	882	923	940	950	967
Moyenne 2000–2009	6.9	5.4				
®ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009						

Participation

La participation de 53%, nettement supérieure à la moyenne, se situait dans le cadre des votations populaires de ces dernières années sur des sujets de politique étrangère, telles que par exemple celles relatives à l'extension de la libre circulation des personnes du 25 septembre 2005, resp. du 8 février 2009 (54% resp. 51%).

Pratiquement toutes les personnes qui manifestent un grand intérêt à la politique ont participé à la votation (tableau 1.2). Celles qui ne s'y intéressent que peu ou pas du tout, n'ont quère, voire pas du tout voté. Comme d'habitude, l'âge a également joué un rôle : alors que parmi les moins de 30 ans, seule une personne sur quatre a voté, ils/elles étaient 70% parmi les citoyennes et citoyens d'au moins 50 ans. Il est étonnant de constater que, parmi le groupe le plus jeune (moins de 30 ans), les femmes ont participé beaucoup plus fréquemment – à hauteur de 33% – que les hommes (20%). Le taux de participation élevée, supérieur à la moyenne chez les hommes de plus de 50 ans, a pourtant eu pour conséquence que, globalement, on n'a constaté aucune différence entre les sexes.

Bien que les exportations de matériel de guerre ne concernent pas directement l'armée suisse, son existence et sa fonction dans la campagne ont pourtant été utilisées comme arguments par les adversaires. Mais il semble qu'ils n'aient pas réussi à mobiliser les partisans d'une armée forte. Bien au contraire, quiconque souhaite supprimer l'armée a participé plus fortement (63%) que les ayants-droit qui s'engagent pour une armée forte (47%). L'initiative contre la construction de minarets a naturellement représenté bien davantage qu'une simple question de droit de construction et de droit canonique. Dans la campagne des partisans, ce sont avant tout la politique d'immigration, le changement d'identité de la Suisse dans le cadre de la globalisation et aussi la politique de l'égalité entre femmes et

hommes qui ont joué un rôle primordial. C'est pourquoi on aurait pu s'attendre à ce que la position par rapport à la politique étrangère, aux changements en Suisse et à la politique des femmes auraient une influence sur la mobilisation.

Nos données montrent pourtant que l'interdiction de construire des minarets n'a pas eu d'effet particulièrement mobilisateur sur les personnes qui se positionnent négativement par rapport aux étrangers. En revanche, celles qui veulent leur accorder les mêmes droits qu'aux Suisses ont participé à la votation d'une manière supérieure à la moyenne (60%). Même les personnes qui accordent une très grande importance au maintien des traditions suisses n'ont pas participé plus fréquemment à la votation. Les personnes qui se sont essentiellement mobilisées sont celles qui, dans le conflit entre une Suisse moderne et une Suisse traditionnelle, se situent entre les deux.

De plus, la thèse selon laquelle les personnes qui accordent une importance particulière à l'égalité entre femmes et hommes dans la société se seraient plus fortement mobilisées, afin d'exprimer leur gêne par rapport aux tendances misogynes de l'islam et des sociétés musulmanes, n'est pas non plus fondée. Ces personnes n'ont participé qu'à hauteur de 43% à la votation, alors que la participation de celles qui sont opposées aux mesures de promotion des femmes s'élève à 62%. Cette différence se rapporte presqu'exclusivement au comportement des générations plus jeunes. Les personnes qui n'ont pas encore 40 ans et se déclarent favorables à la promotion de la femme ne sont que 22% à avoir participé au vote, alors que dans la même tranche d'âge, celles qui sont opposées à la promotion des femmes ont participé à hauteur de 43%.

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pour cent des participant-es

Caractéristiques / catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	1008	
Intérêt à la politique			V = 0.63***
Très intéressé-e	95	171	
Assez intéressé-e	72	426	
Pas vraiment intéressé-e	22	277	
Pas du tout intéressé-e	5	129	
Age			V = 0.38***
18 à 29 ans	25	194	
30 à 39 ans	39	223	
40 à 49 ans	62	167	
50 à 59 ans	66	166	
60 à 69 ans	73	132	
70 ans et plus	75	125	
Sympathie pour un parti			V = 0.26***
PS - Parti socialiste	62	149	
PDC – Parti démocratique chrétien	65	71	
PLR. Les Libéraux - Radicaux	50	135	
UDC – Union démocratique du centre	69	117	
Les Verts	[84]	43	
Aucun parti	43	388	
Formation	'		V = 0.21***
Scolarité obligatoire	39	72	
Apprentissage	45	467	
Maturité / études pédagogiques	53	93	
Ecole spécialisée	65	155	
Université, Haute école spécialisée	68	217	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.17***
Extrême gauche	55	87	
Gauche	68	178	
Centre	49	363	
Droite	61	146	
Extrême droite	68	94	
Valeur : armée			V = 0.17***
Pour une armée forte	47	484	
Avis mitigé	59	248	
Pas d'armée	63	259	
Valeur : égalité des chances pour étrangers / étrangères			V = 0.15***
Pour une égalité des chances	60	343	
Avis mitigé	55	304	
Pour une inégalité des chances	43	336	
Valeur : modernité			V = 0.15***
Pour une Suisse moderne	46	409	
Avis mitigé	62	393	
Pour une Suisse traditionnelle	50	190	
Sexe			n.s.
Ville / campagne			n.s.

[©] ISPB / qfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

FORMATION DE L'OPINION – DIFFICULTÉ À SE DÉCIDER, MOMENT DU CHOIX ET UTILISATION DES MÉDIAS

Des trois objets, c'est l'initiative sur les minarets qui est restée la mieux ancrée dans les mémoires. Lors du sondage, 96% des participant-es et 80% des non-votant-es savaient encore qu'un vote avait eu lieu à ce sujet. 64% des votant-es 40% des non-votant-es se souvenaient encore de l'interdiction d'exporter des armes. Quant au financement spécial en faveur du trafic aérien, il était majoritairement oublié, puisqu'il était encore présent dans le souvenir de moins de la moitié des votant-es (45%) et de seulement 9% des non-votant-es. Vu rétrospectivement, chez la moitié des votant-es *[tableau 1.3]*, les opinions sur l'initiative contre la construction de minarets étaient faites depuis longtemps, à savoir 6 semaines avant la votation. 31 pour cent ont pris leur décision dans les 2 dernières semaines avant la votation et seul un faible 9% s'est décidé durant les derniers jours. C'est la décision relative à l'objet le moins controversé, à savoir le financement spécial en faveur du trafic aérien (tableau 1.3), qui a été jugée la plus difficile à prendre. Seuls 45% des votant-es n'ont guère éprouvé de difficulté par rapport à cet objet peu discuté dans les médias et parmi le public. Concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre et l'initiative contre la construction de minarets, les exigences contenues dans le titre étaient très claires. Si bien que pour 80% des votant-es, la pesée des avantages et des désavantages n'a dès lors pas été particulièrement difficile. Concernant la difficulté du choix, on n'a noté aucune différence entre les partisans et les adversaires de l'initiative contre la construction de minarets.

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté à se décider, en pour cent des participant-es

	Trafic aérien	Interdiction d'exporter des armes	Interdiction des minarets
Moment du choix (N =659-721)			
6 semaines et plus avant la votation	30	41	48
3 à 5 semaines avant la votation	23	23	21
1 à 2semaines avant la votation	30	26	22
La dernière semaine avant la votation	17	10	9
Difficulté du choix a (N =-722)			
Plutôt facile	45	78	81
Plutôt difficile	39	18	17
Indécis, pas de réponse	15	4	2

^a Le total est inférieur à 100%, car « indécis » et « pas de réponse » ne figurent pas dans le tableau.

Les médias classiques (presse, radio et télévision) ont à nouveau été les moyens d'information les plus utilisés lors de la votation populaire du 29 novembre. Comme c'est presque toujours le cas, les contributions rédactionnelles des journaux se situaient en tête de liste avec un taux d'utilisation de 85% de tous les votant-es ; 56% tenaient également compte des lettres de lecteurs des journaux. Les discussions à la télévision ont permis à 77% des votant-es de se forger une opinion, alors que les émissions à la radio relatives aux trois objets n'ont attiré l'attention que de 61% d'entre eux/elles. Comme d'habitude, la brochure d'information distribuée par le Conseil fédéral (livret fédéral) a suscité une grande attention ; elle a été utilisé par 72% des votant-es.

L'utilisation d'internet en tant que source d'information a poursuivi son ascension pour atteindre 22%. Nos résultats antérieurs ont ainsi été confirmés : si les différences spécifiques aux générations sont toujours présentes, elles tendent pourtant lentement à se résorber. Lors des votations populaires, internet est utilisé par plus d'une personne sur trois dans le groupe d'âge des 18 à 29 ans et des 30 à 39 ans ainsi que par plus d'une personne sur cinq dans le groupe des 40 à 49 ans, des 50 à 59 ans et des 60 à 69 ans. Seul le groupe des 70 ans et plus se détache nettement avec un taux de seulement 6%. En revanche, ce groupe d'âge atteint, avec 74%, une valeur record pour les émissions de radio. Seule une personne sur trois se sert de la radio pour se former son opinion dans les classes d'âge plus jeunes. Comparativement aux votations de ces dernières années, on observe qu'un nombre de votant-es supérieur à la moyenne a aussi pris en compte les imprimés publicitaires tels que les annonces (50%), les prospectus et les tracts (48%) ainsi que les affiches (53%). Malgré la discussion qui a éclaté après la votation sur le sens et la qualité des sondages représentatifs antérieurs aux votations, le nombre de personnes qui ont indiqué s'être appuyées sur les dits sondages n'était pas plus élevé (43%) que lors de la votation du 17 mai 2009.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

FINANCEMENT SPÉCIAL EN FAVEUR DU TRAFIC AÉRIEN

Situation initiale

En ce qui concerne le financement spécial en faveur du trafic aérien, il s'agissait de la future répartition des taxes perçues par la Confédération sur tous les carburants (impôts et taxes). Jusqu'à présent, cet impôt frappait également les vols privés et les vols intérieurs. Déduction faite de la contribution affectée à la caisse générale de la Confédération, ce revenu ne revenait pas au trafic aérien et à ses infrastructures, mais au trafic routier. Afin de contribuer à faire accepter le principe selon lequel cette part affectée à un but précis doit revenir au mode de transport qui la finance, c'est dorénavant le trafic aérien qui en bénéficiera. Ces moyens financiers serviront à financer des mesures de sécurité techniques, de protection contre les attaques terroristes et de protection de l'environnement. Au Parlement, la proposition du Conseil fédéral a été critiquée par le PS et les Verts. C'est en particulier l'utilisation des moyens qui a posé problème. Bien qu'il ne s'agisse que de la somme modeste de 40 millions de francs par année, le peuple a été obligé de confirmé la décision du parlement, les directives correspondantes étant fixées dans la Constitution fédérale (art. 86 CF). C'est à peine si une campagne a eu lieu sur cet objet. Le thème a bien été traité par les médias, mais les affiches et les annonces, tant du côté des partisans que des adversaires, n'ont quère été perceptibles. Les critiques formulées à l'encontre du trafic aérien, jugé encore plus dommageable pour l'environnement que le trafic routier, ont incité les Verts et le PEP à

recommander le non et le PS à laisser la liberté de vote. Quant aux partis gouvernementaux

bourgeois et aux associations d'entreprise, ils recommandaient de voter oui.

Profil du vote

Concernant le vote sur la nouvelle réglementation de l'utilisation de l'impôt sur les carburants du trafic aérien, partisans et adversaires ne se différenciaient que peu, tant dans leur position politique que dans leurs caractéristiques socioculturelles. Les tenant-es du non étaient uniquement majoritaires chez les membres de l'extrême gauche, alors que la gauche modérée ne votait pas autrement que les personnes situées au centre et à droite du centre (tableau 2.1). Si les personnes qui appartiennent à l'extrême droite se montraient un peu plus sceptiques, elles acceptaient pourtant nettement cet objet. Il en allait de même pour le vote des sympathisant-es de parti. Les partisans de l'UDC, du PS et même des Verts acceptaient la nouvelle réglementation, toutefois moins nettement que ceux du PRD et du PDC. En plus de la sympathie pour un parti, la position par rapport à l'environnement a également eu une légère influence sur la décision de vote. Quiconque accordait à celle-ci davantage d'importance qu'au développement économique acceptait cet objet de manière un peu moins nette. Bien que la recommandation des autorités politiques ait quidé nombre de citoyennes et de citoyens dans leur choix concernant cette modification de la Constitution peu discutée, la confiance dans le gouvernement n'a joué aucun rôle significatif. S'il est vrai que le taux d'approbation était un peu plus élevé chez les personnes qui font confiance au gouvernement, les personnes méfiantes ont également approuvé cet objet à hauteur de 58%.

Tableau 2.1 : TRAFIC AERIEN – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques / catégories	% ouiª	(n)	Coefficient de
Caracteristiques / tategories	76 OUI	(11)	corrélationª
Total VOX (pondéré)	65%	537	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.24***
Extrême gauche	33	54	
Gauche	72	126	
Centre	67	167	
Droite	73	89	
Extrême droite	62	71	
Sympathie pour un parti			V = 0.17*
PS – Parti socialiste	59	97	
PDC – Parti démocratique chrétien	(70)	46	
PLR. Les Libéraux - Radicaux	79	67	
UDC – Union démocratique du centre	55	93	
Les Verts	(55)	38	
Aucun parti	69	153	
Valeur : protection de l'environnement, par	V = 0.12*		
Pour une protection de l'environnement	59	278	
Avis mitigé	71	198	
Pour le bien-être économique	(64)	42	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

Même si les plus jeunes se sont montré-es un peu plus sceptiques que les personnes plus âgées par rapport au financement spécial en faveur du trafic aérien, ils/elles ont pourtant majoritairement approuvé cet objet. A la campagne également, on enregistre une part de non nettement supérieure à la moyenne (43%) *(tableau 2.2)*.

Les personnes au niveau de formation plus élevé ont approuvé l'objet un peu plus nettement que celles qui ont accompli l'école primaire et l'école professionnelle ; toutefois la différence est statistiquement insignifiante. Aucune différence n'a été observée entre les sexes et les régions linguistiques. Bien que les revenus pour la construction des routes diminuent légèrement suite à cette nouvelle clé de répartition, les automobilistes ont approuvé l'objet aussi nettement que les ménages sans voiture.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Tableau 2.2 : TRAFIC AERIEN – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques / catégories	% ouiª	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	65%	537	
Age			V = 0.18**
18 à 29 ans	(56)	39	
30 à 39 ans	55	89	
40 à 49 ans	64	104	
50 à 59 ans	60	118	
60 à 69 ans	72	97	
70 ans et plus	80	88	
Ville / campagne			V = 0.12*
Communes campagnardes	57	177	
Agglomération de faible et moyenne importance	66	178	
Grandes agglomérations /villes	71	181	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

Perception

Ce financement spécial en faveur du trafic aérien, peu controversé et uniquement soumis au vote parce qu'il fait partie intégrante de la Constitution en tant qu'impôt, n'est guère resté dans la mémoire des Suissesses et des Suisses. A peine quelques jours plus tard, plus de la moitié des ayants-droit au vote ne savait plus de quoi il s'agissait concrètement (tableau 2.3). Parmi les votant-es également, 38% ne se souvenaient plus du contenu de l'objet. Ils/ elles étaient tout de même un peu plus de 43% à indiquer qu'il s'agissait d'une nouvelle réglementation de l'impôt sur les carburants. On observe également le mauvais état des connaissances dans le fait que 14% des votant-es ont indiqué avoir voté blanc (en réalité, ce chiffre est de 4%) et que 8% d'entre eux/elles ne savaient plus ce qu'ils/elles avaient voté. Chez les personnes qui assumaient leur oui ou leur non, les connaissances sur cet objet étaient un peu meilleures. Seules 33% d'entre elles n'étaient pas informées ou mal informées.

Tableau 2.3: TRAFIC AERIEN – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total % (1008)	Participant-es % (722)	Non partici- pant-es % (286)
Nouvelle réglement./redistribut. de l'impôt sur les carburants	30	43	15
Dont explicitement revenus émanant de L'impôt sur les carburants au trafic aérien	6	9	2
Avenir du financement du trafic aérien	4	7	1
Réponse fausse	3	5	2
Indécis	57	38	77
*	_		

^{*} Les déclarations ont été pondérées selon la participation.

Motifs du choix

Malgré une mauvaise connaissance de l'objet, une bonne moitié des tenant-es du oui et deux tiers des adversaires ont tout de même motivé leur décision par des arguments concrets et objectifs (tableau 2.4). Pour 41% des partisans, ce n'était que justice que le trafic aérien puisse utiliser pour ses propres besoins les taxes spécifiques sur le carburant auxquelles il est soumis. Dans leur première mention, 18% des sondé-es estimaient que cet objet était une bonne chose, resp. qu'ils/elles avaient suivi la recommandation de leur parti ou des autorités politiques. Pour 40% des adversaires, c'est leur position fondamentalement négative par rapport au trafic aérien qui a été déterminante pour le rejet. Quasiment une personne sur quatre aurait préféré que ces recettes fiscales soient dépensées d'une autre manière ; au total 15% des adversaires se sont prononcé-es pour l'utilisation actuelle en faveur du trafic routier. Parmi les adversaires aussi, de nombreuses personnes n'ont plus été en mesure de justifier leur décision lors du sondage (15%) ou n'ont pu fournir que des arguments d'ordre général (« ce n'est pas une bonne chose ») (17%).

Tableau 2.4: TRAFIC AERIEN - Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions en % (n=536)	Toutes les mentions en % (n=536)
Personnes qui ont voté oui		
Ce n'est que justice si le transport aérien reçoit ses impôts	36	41
Recommandations du Conseil fédéral, du parlement, des partis	18	19
Déclarations positives d'ordre général	18	18
Est bon pour le trafic aérien	8	12
Est bon pour la protection de l'environnement	7	7
Indécis, pas de réponse	7	7
Personnes qui ont voté non		
Contre l'encouragement du trafic aérien	34	40
Utiliser ces moyens financiers à d'autres fins	18	23
dont la construction des routes	12	15
Déclarations négatives d'ordre général	17	18
Indécis, pas de réponse	15	15
© ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 r	ovembre 2009	

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Arguments pour et contre avancés pendant la campagne

Les adversaires ont jugé les arguments pour et contre que nous leur avons soumis de manière très différente. Aucun argument n'a réussi à convaincre une majorité dans le camp adverse (tableau 2.5). L'arqument approuvé le plus nettement par l'ensemble des votant-es (70%) était celui de la justice, qui plaidait pour une affectation obligatoire des taxes sur le carburant au trafic aérien de manière identique à ce qui se pratique pour le trafic routier. 86% des partisans et tout de même 42% des adversaires ont approuvé cet argument. Toutefois, ce qui est juste ne doit pas être forcément considéré comme bon : la revendication demandant le renforcement du trafic aérien grâce à ces moyens financiers était peu populaire auprès des deux camps. La réaction a été identique pour l'argument adverse selon lequel le trafic aérien ne devait pas recevoir un soutien financier supplémentaire, puisqu'il est un moyen de transport peu écologique. Cette opinion a obtenu une courte majorité auprès de l'ensemble des votant-es et plus d'un tiers des partisans de la nouvelle répartition des moyens financiers sont également d'accord avec cet argument. Environ deux tiers des personnes ayant voté non se sont déclarées d'accord avec l'argument selon lequel le trafic routier devait continuer à bénéficier des recettes générées par le trafic aérien. Le fait que 21% des personnes ayant voté oui se soient également exprimées en faveur de la suppression de l'ancien règlement, à laquelle elles ont participé par leur manière de voter, est peu logique et ne s'explique en vérité que par le mauvais état des connaissances susmentionné.

Tableau 2.5 : TRAFIC AERIEN – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments pour		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
Il faut renforcer le transport aérien	Total	56	36		
suisse	Oui	70	23		80
	Non	31	60		
L'impôt sur les carburants doit revenir	Total	70	24	6	
au trafic aérien. Ce n'est que justice.	Oui	86	9	5	79
	Non	42	51	7	
Arguments contre		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
L'impôt sur les carburants du trafic	Total	35	56	9	
aérien doit continuer à revenir au trafic	Oui	21	69	10	61
routier.	Non	62	31	7	
Le trafic aérien présente le bilan éco-	Total	50	38	13	
logique le plus mauvais. Il ne doit pas	Oui	35	50	15	53
être soutenu par le biais des impôts.	Non	73	18	9	

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 56% de tous/tes les votant-es [70% des personnes qui ont voté « oui » ; 31% de ceux/celles qui ont voté « non »] étaient d'accord avec le premier argument [« Il faut augmenter le transport aérien suisse... »], 36% [23% des personnes qui ont voté « oui » et 60% de ceux/celles qui ont voté « non »] l'ont rejeté et 8% [7%; 9%] n'ont pas pu se décider. 80% des personnes qui étaient d'accord avec cet argument ont alors effectivement voté « oui ». n Total des votant-es qui ont répondu = 533 [pondéré].

INITIATIVE POPULAIRE POUR L'INTERDICTION D'EXPORTER DU MATÉRIEL DE GUERRE

Situation initiale

Le 21 septembre 2007, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a déposé l'initiative « Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » validée par 109 224 signatures. Cette initiative demande en particulier d'interdire l'exportation de biens d'armement, y compris les armes de petit calibre, les appareils d'entraînement et les brevets qui en font partie. Afin d'atténuer les conséquences de cette interdiction, l'initiative demande que la Confédération soutienne pendant dix ans les régions et les employé-es concerné-es par la perte d'emplois dans l'industrie d'armement. Les auteurs de l'initiative ont indiqué que la signification économique de cette dernière était insignifiante, puisqu'elle concerne moins de 0,5% des exportations totales. En outre, avec cette interdiction d'exporter, la Suisse pourrait donner un signal fort pour la paix dans le monde. Le Conseil fédéral ainsi que le parlement et les partis bourgeois ont rejeté cette initiative populaire, et ce principalement pour les trois raisons suivantes : mise en danger de l'existence des entreprises d'armement et des places de travail ; risques pour l'approvisionnement en armement de l'armée suisse en période de crises ; contrôles déjà très sévères lors de l'exportation des biens d'armements.

Les deux camps ont mené une campagne relativement intense, même si, au niveau de l'attention, elle s'est retrouvée dans l'ombre de l'initiative sur l'interdiction de construire des minarets. Les partis de gauche (PS, Les Verts, PdT), qui s'étaient déjà engagés pour cette initiative au parlement, l'ont soutenue, les partis du centre, le PEP et les Verts Libéraux ont laissé la liberté de vote, alors que les autres partis bourgeois ont recommandé le non. Mais l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a été combattue essentiellement par les associations d'entrepreneurs. Les syndicats ont renoncé à une recommandation de vote.

Profil du vote

Le comportement de vote concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a été marqué très fortement par l'opposition gauche-droite. Plus une personne se situait à gauche du spectre politique, plus elle était favorable à l'initiative (tableau 3.1). L'extrême gauche l'a acceptée à 82%, la gauche modérée à 57%. Les sondé-es qui se classaient à droite sur l'échiquier politique l'ont rejetée à 84%. Les auteurs de l'initiative n'ont pas réussi à gagner à leur cause une part notable du centre politique. Les personnes qui se classaient dans cette catégorie ont rejeté cet objet à 80%, de manière presque aussi importante que la droite. Seuls les Verts ont approuvé cette interdiction d'exporter des armes de façon quasi unanime. Dans l'autre grand parti de gauche, le PS, un peu plus de la moitié seulement (58%) a suivi la recommandation de vote. Le rejet de l'initiative par les sympathisant-es des trois grands partis bourgeois a été très net, le PDC à hauteur de 82%, l'UDC par 87% et le PRD par 88% des voix. A côté de la position fondamentale, telle qu'elle ressort du positionnement sur l'échelle gauche-droite, et des affinités politiques, des valeurs spécifiques ont également joué un rôle pour le choix du vote, même si leur incidence a été moindre. Comme il fallait s'y attendre,

Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement « oui » (resp. non).
 ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

c'est la position concernant l'armée suisse qui a été le facteur le plus déterminant. Quiconque souhaitait la renforcer, rejetait l'initiative à hauteur de 83%, quiconque voulait la réduire, voire la supprimer, votait à 57% en sa faveur. Le fait que presque un adversaire de l'armée sur deux déposait un non dans l'urne, montre toutefois que le choix de vote des personnes critiques envers l'armée repose d'abord sur une question de politique économique et non pas sur une question de politique militaire. La position concernant le calme et l'ordre ainsi que l'ouverture de la Suisse vers l'extérieur n'ont guère eu d'influence. Les personnes qui accordaient une grande importance au calme et à l'ordre, respectivement une Suisse plutôt repliée sur ellemême, rejetaient l'initiative d'une manière nettement supérieure à la moyenne.

Tableau 3.1 : EXPORTATION D'ARMES – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques / catégories	% oui ª	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32%	663	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.47***
Extrême gauche	82	50	
Gauche	57	138	
Centre	20	225	
Droite	13	122	
Extrême droite	19	83	
Sympathie pour un parti			V = 0.42***
PS – Parti socialiste	58	104	
PDC – Parti démocratique chrétien	18	61	
PLR. Les Libéraux – Radicaux	12	93	
UDC – Union démocratique du centre	13	110	
Les Verts	[79]	38	
Aucun parti	32	204	
Valeur : armée			V = 0.36***
Pour une armée forte	17	308	
Avis mitigé	33	169	
Pas d'armée	57	180	
Valeur : calme et ordre			V = 0.25***
Faible accent mis sur le calme et l'ordre	(49)	43	
Avis mitigé	47	196	
Fort accent mis sur le calme et l'ordre	23	416	
Valeur : ouverture de la Suisse	V = 0.19***		
Pour une Suisse ouverte	40	392	
Avis mitigé	21	209	
Pour une Suisse fermée	22	50	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

S'agissant des caractéristiques sociétales et géographiques, c'est la formation qui a exercé l'influence la plus forte sur le choix de vote (tableau 3.2). Plus la formation formelle d'une personne est élevée, plus la probabilité était grande qu'elle vote oui. Toutefois le non a prédominé dans tous les groupes. Chez les personnes ayant terminé un apprentissage, cette part s'élevait à 77%, chez les diplômé-es d'une haute école à 54%. Dans les grandes agglomérations, l'interdiction d'exporter du matériel de querre obtient un résultat un peu meilleur que dans les petites villes et à la campagne (38% contre 29%). Contrairement à l'initiative de la GSsA de 1989 sur la suppression de l'armée, le comportement de vote n'a pas été lié de manière linéaire à l'âge. S'il est vrai que les moins de 50 ans se montraient dans l'ensemble un peu plus positifs par rapport à l'initiative que les personnes plus âgées, (38% resp. 27% de oui], le pourcentage le plus élevé d'approbation n'a pas été obtenu par les votant-es les plus jeunes (31%), mais dans la tranche d'âge des 40-49 ans (42%). Les femmes n'ont pas approuvé l'interdiction d'exporter des armes de manière plus significative que les hommes. En Suisse romande et au Tessin, le rejet a été un peu moins net qu'en Suisse allemande (selon l'Office fédéral de la statistique, les pourcentages de oui s'élevaient à 39%, resp. 37% contre 29%). Cette différence est également confirmée par notre sondage, mais n'est toutefois pas assez importante pour être considérée comme statistiquement significative.

Tableau 3.2 : EXPORTATION D'ARMES – Comportement d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques / catégories	% ouiª	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32%	663	
Formation	V = 0.22***		
Scolarité obligatoire	(15)	32	
Apprentissage / école professionnelle	23	270	
Maturité / études pédagogiques	39	57	
Ecole moyenne professionnelle	32	125	
Haute école spécialisée, Université, EPF	46	177	
Age	V = 0.16**		
18 à 29 ans	31	58	
30 à 39 ans	37	104	
40 à 49 ans	42	121	
50 à 59 ans	30	138	
60 à 69 ans	32	122	
70 ans et plus	19	119	
Ville / campagne			
Communes campagnardes	32	209	V = 0.10*
Agglomérations de faible et moyenne importance	26	228	
Grandes agglomérations/villes	38	225	
Sexe	n.s.		

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

21

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

¹ Voir Longchamp, Claude, Analyse VOX de la votation fédérale du 29 novembre 1989, Berne 1990, p. 24.

Perception

La grande majorité des votant-es savaient qu'il s'agissait d'une interdiction générale d'exporter du matériel de guerre (tableau 3.3). Il est vrai qu'une personne sur dix pensait toutefois qu'il ne s'agissait que d'interdire l'exportation dans des régions en guerre, à savoir une réglementation qui est en principe déjà introduite. Pourtant ce jugement faux et réducteur n'a pas été utile aux auteurs de l'initiative, puisque ces personnes ne l'ont pas approuvée plus fréquemment que la moyenne des votant-es.

Tableau 3.3 : EXPORTATION D'ARMES – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total % (1008)		Non participant-es % (286)	
Interdiction d'exporter des armes/du matériel de guerre	60	70	40	
Interdiction d'exporter des armes dans les régions en guerre	8	10	5	
Interdiction de produire des armes	3	1	4	
Indécis, pas de réponse	22	10	36	
* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation. © ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009				

Motifs du choix

Exactement la moitié des personnes ayant voté oui ont indiqué des raisons pacifistes comme motif de leur choix (tableau 3.4). Par leur vote, elles espéraient contribuer à empêcher des guerres. Un nombre relativement important de votant-es, à savoir un partisan sur cinq, ont cité des motifs de politique extérieure et en particulier l'incompatibilité de l'exportation de matériel de guerre avec la neutralité de la Suisse.

Un-e votant-e sur sept voulait en réalité voter non, mais a mal compris la question posée. Par son vote, il/elle pensait avoir soutenu les exportations d'armes (et non l'initiative). 60% de ces personnes, qui ont indiqué des raisons illogiques pour motiver leur soutien à l'initiative, ont relevé qu'elles étaient favorables à une armée forte et seules 16% d'entre elles se montraient critiques envers l'armée. Lorsque l'on étudie d'un peu plus près les motifs exprimés spontanément par ces personnes qui ont voté oui par erreur, on remarque qu'il s'agit presque toujours de personnes qui supposaient que, grâce à leur oui, des places de travail avaient été sauvegardés dans l'industrie de l'armement. Si, selon leurs intérêts, elles avaient voté non, le pourcentage de oui aurait sans doute passé en-dessous de la barre de 30%.

Alors que pour les partisans les raisons éthiques et les motifs de politique étrangère étaient prioritaires, pour 80% des adversaires, ce sont les motifs de politique économique qui ont été déterminants. Parmi ces derniers, la peur de la disparition des places de travail dominait très clairement (53% de toutes les premières mentions). 8% des sondé-es ont relevé comme premier motif qu'une interdiction d'exportation suisse ne contribuerait pas à la paix, puisque d'autres pays prendraient le relais. La crainte que l'interdiction d'exporter des armes affaiblirait également l'armée suisse n'a guère joué de rôle lors de cette votation. Elle n'a été relevée que par 12% des adversaires, mais seulement 5% d'entre eux l'ont citée en premier. Les votant-

es qui, sur leur bulletin de vote, ont indiqué non alors qu'en réalité ils/elles étaient favorables à l'initiative, existaient également parmi les adversaires. Toutefois, avec 3%, ces personnes qui ont mal voté étaient nettement moins nombreuses que parmi les tenant-es du oui.

Tableau 3.4 : EXPORTATION D'ARMES - Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions en % (n=274)	Toutes les mentions en % (n=274)
Personnes qui ont voté oui		
Est fondamentalement contre la guerre	43	50
Raisons fausses	14	17
Politique de neutralité et autres raisons de politique étrangère	13	19
Critiques adressées à l'industrie d'armement	11	15
Déclarations d'ordre général (par ex. les armes sont mauvaises)	11	11
Aucune exportation d'armes dans les régions en guerre	4	4
Indécis, pas de réponse	3	3
Personnes qui ont voté non		
Raisons économiques	66	79
dont la perte de places de travail	53	55
Sinon ce sont les autres pays qui livrent	8	14
Raisons d'ordre général (par ex. initiative est mauvaise)	8	8
La réglementation des exportations est suffisamment sévère	5	7
Nuit à l'armée suisse	5	12
Indications fausses	3	4
Indécis, pas de réponse	2	2
© ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 n	ovembre 2009	

Arguments pour et contre avancés pendant la campagne

Le test des arguments émanant de la campagne des auteurs de l'initiative révèle des taux d'approbation élevés même chez les adversaires ; ils n'étaient toutefois pas assez importants pour influencer leur décision de vote. Ainsi, non seulement une majorité de deux tiers des votant-es était convaincue que la Suisse ne devait pas s'enrichir grâce aux exportations d'armes et à la violence, mais chez les adversaires de l'initiative également, une majorité de 53% s'est déclarée d'accord avec cet argument (tableau 3.5). Toutefois pour ces derniers, la réglementation en vigueur, qui interdit les livraisons dans les régions en guerre, est suffisamment sévère pour satisfaire à cette revendication. Cet argument avancé par les adversaires de l'initiative a été approuvé par 85% des tenant-es du non, mais seulement par 28% des partisans. Cet argument est donc celui qui a révélé la plus grande différence d'appréciation entre les adversaires. En outre, il a exercé une importante influence sur le comportement : quiconque l'approuvait rejetait l'initiative à 87%.

L'argument pour, à savoir que l'Etat pourrait atténuer les conséquences économiques d'une interdiction d'exporter le matériel de guerre par des mesures de soutien aux entreprises et aux régions concernées a rencontré une approbation relativement élevée auprès des adversaires (37%). S'agissant des arguments pour, c'est à propos du rôle de la Suisse en matière

de politique étrangère que les opinions divergeaient le plus fortement. Pour 84% des partisans, mais seulement pour 29% des adversaires, les exportations d'armes sont incompatibles avec la politique de neutralité de la Suisse et de son engagement humanitaire. Le fait qu'une acceptation de l'initiative aurait des conséquences dévastatrices pour l'industrie suisse de l'armement et ses places de travail n'était pas seulement évident pour 86% des tenant-es du non, mais également pour presque la moitié des partisans. L'argument le moins convaincant avancé par les adversaires, était l'affirmation selon laquelle la Suisse, avec son armée, est plus indépendante de l'étranger grâce à son importante production d'armes.

Tableau 3.5 : EXPORTATION D'ARMES – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments pour		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
La Suisse ne devrait pas s'enrichir	Total	65	31	4	
par le biais des guerres et de la	Oui	89	10	1	44
violence en exportant des armes	Non	53	42	5	
L'exportation de matériel de guerre	Total	47	49	4	
contrevient à la neutralité et à la tradi-	Oui	84	14	2	57
tion humanitaire de la Suisse	Non	29	66	5	
Si des places de travail devaient dispa-	Total	49	45	6	
raître en Suisse, il serait possible de soutenir les entreprises et les régions	Oui	76	20	4	49
par des mesures ciblées	Non	37	56	7	
Arguments contre		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
L'industrie d'armement suisse	Total			Indécis 3	
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction	Total Oui	accord	d'accord		
L'industrie d'armement suisse		accord 73	d'accord	3	sionª
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction d'exporter, des milliers de places	Oui	73 46	d'accord 24 51	3	sionª
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction d'exporter, des milliers de places de travail disparaîtraient Posséder sa propre production d'armes rend la Suisse plus	Oui Non	73 46 86	d'accord 24 51 11	3 3	sionª
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction d'exporter, des milliers de places de travail disparaîtraient Posséder sa propre production	Oui Non Total	73 46 86 61	d'accord 24 51 11 35	3 3 3 4	sion ^a
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction d'exporter, des milliers de places de travail disparaîtraient Posséder sa propre production d'armes rend la Suisse plus indépendante de l'étranger L'interdiction d'exportation est inutile,	Oui Non Total Oui	73 46 86 61 39	d'accord 24 51 11 35 57	3 3 3 4 4	sion ^a
L'industrie d'armement suisse ne survivrait pas à une interdiction d'exporter, des milliers de places de travail disparaîtraient Posséder sa propre production d'armes rend la Suisse plus indépendante de l'étranger	Oui Non Total Oui Non	73 46 86 61 39 70	d'accord 24 51 11 35 57 25	3 3 3 4 4 5	sion ^a

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 65% de tous/tes les votant-es (89% des personnes qui ont voté « oui » ; 53% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« ne doit pas s'enrichir... »), 31% (10% des personnes qui ont voté « oui » et 42% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 4% (1%; 5%) n'ont pas pu se décider. 44% des personnes qui étaient d'accord avec cet argument ont alors effectivement voté « oui ».

INITIATIVE POPULAIRE CONTRE LA CONSTRUCTION DE MINARETS

Situation initiale

Selon certaines estimations, environ 400 000 musulmans vivent en Suisse et plus de 80% d'entre eux sont des étrangers. La plus grande partie d'entre eux est issue de l'immigration des années 70 et, en particulier, des années 90, suite à la guerre des Balkans de l'ex Yougoslavie (Kosovo, Bosnie); le second grand groupe provient de la Turquie. Pour la pratique de leur foi, ces groupes disposent de 160 mosquées, centres culturels et lieux de prières. Quatre mosquées sont également flanquées d'un minaret, qui n'est cependant pas utilisé pour l'appel à la prière. Au cours des dernières années, quelques rares communautés musulmanes ont déposé auprès des autorités communales compétentes des permis de construire pour l'édification de minarets. Ce qui a entraîné des protestations locales et a débouché en 2007 sur le lancement d'une initiative populaire au niveau fédéral pour une interdiction générale de construire de nouveaux minarets. Soutenue par un comité de politiciens de l'UDC et de l'UDF, cette initiative a été déposée le 8 juillet 2008, munie de 113 540 signatures valables. Le Conseil fédéral s'y opposa en faisant valoir l'aspect anticonstitutionnel de l'initiative, qui blesserait tant la liberté de religion que l'interdiction de discriminer. En outre, cet article constitutionnel n'est pas non plus compatible avec la réglementation fédéraliste des compétences dans le domaine de la construction. Une acceptation de l'initiative serait susceptible de mettre en danger la cohabitation paisible des différents groupes de population en Suisse et susciterait l'incompréhension à l'étranger tout en provoquant éventuellement des mesures de rétorsion. Malgré la résistance de l'UDC et de l'UDF, le parlement a fait sienne cette argumentation et a également recommandé le rejet de l'initiative. La campagne a été menée de manière très intensive et émotionnelle parmi la population. Il y eut en particulier de nombreuses lettres de lecteurs dans la presse. S'il est vrai que les affiches et les annonces des partisans dominaient nettement, elles étaient pourtant bien moins nombreuses que lors d'autres campagnes menées par l'UDC. L'une des affiches, réalisée dans le style toujours aussi provocateur de l'UDC, utilisée également dans les annonces, a fait sensation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Elle montrait des minarets en forme de missiles, plantés sur un drapeau suisse avec, en complément, une femme musulmane vêtue d'une burga. Le texte des auteurs de l'initiative relevait en outre que les minarets n'étaient pas nécessaires à l'exercice de la foi musulmane et que leur construction dans différents pays chrétiens ne représentait rien d'autre qu'une revendication de pouvoir de la religion islamique et des conceptions juridiques que celle-ci propage (la charia). En plus de l'UDC et de l'UDF, les autres partis de droite, les DS, la Lega et le PSL luttaient pour l'interdiction de construire des minarets. Tous les autres partis se sont prononcés contre cette initiative. L'association faîtière des entreprises suisses, Economiesuisse, les syndicats et les églises recommandaient également son rejet. A part quelques rares exceptions, les adversaires renoncèrent pourtant à une présence visible au moyen d'affiches et d'annonces.

n Total des votant-es qui ont répondu = 658 (pondéré).

^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement « oui » (resp. non).

[©] ISPB / qfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Profil du vote

Le comportement de vote par rapport à l'initiative sur l'interdiction de construire des minarets a été fortement marqué par l'opposition qauche droite. La gauche la rejetait très nettement ; chez les personnes qui se positionnaient à l'extrême qauche, seules 11% l'ont approuvée, alors qu'elles étaient 23% chez les personnes de la gauche modérée (tableau 4.1). La droite approuvait l'initiative de manière presque aussi nette : la droite modérée par 71% de oui, l'extrême droite à hauteur de 85%. C'est pourquoi le comportement du centre – auquel plus de 30% des sondé-es se sont identifiés - a été déterminant pour l'issue de cette votation. Ces personnes acceptaient l'interdiction de construire des minarets dans une proportion de deux à un. On assistait donc à une nette différence par rapport aux deux derniers objets de politique étrangère : lors des votations sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie de février 2009 et lors de l'initiative pour des naturalisations démocratiques de l'UDC en juin 2008, le centre avait voté² exactement à l'inverse, à savoir à 66% contre les positions de l'UDC. Au sein du centre politique, les personnes ayant voté oui ne se différencient pas de celles ayant voté non, ni au niveau de leurs valeurs politiques ni au niveau des caractéristiques socio-structurelles. Les femmes du centre n'ont en particulier pas approuvé l'objet davantage que les hommes, et même la position concernant les droits des femmes n'a joué aucun rôle. En plus du positionnement sur une échelle gauche droite, les sympathies pour un parti ont également joué un rôle, un peu moins marqué il est vrai, dans le choix de vote, Les partisans de l'UDC se sont rangés quasiment à l'unanimité derrière leur parti. Ils ont approuvé l'initiative avec une part de oui de 93%. On observe la même concordance du côté de la gauche. Seuls 21% des sympathisants des Verts et 26% du PS ont voté oui. Une courte majorité des partisans du PDC (54%) et 60% des partisans du PRD ont décidé de ne pas suivre les recommandations de vote de leur parti. Quiconque ne sympathisait avec aucun parti se comportait de manière semblable à la moyenne des votant-es (59% de oui).

Le vote n'a pas seulement été influencé par le positionnement politique de base, mais également par des valeurs spécifiques. Comme il fallait s'y attendre, la plus significative était la position adoptée par rapport aux étrangers vivant en Suisse. Les personnes qui pensent qu'il faut leur accorder moins de droits qu'aux Suissesses et aux Suisses votaient à hauteur de 84% pour l'interdiction de construire des minarets. Ce qui est néanmoins plus étonnant, c'est que, parmi les personnes qui s'expriment pour une égalité entre les Suisses et les étrangers, deux sur cinq (38%) étaient favorables à l'interdiction de construire des minarets. A côté d'une position fondamentalement négative par rapport à l'immigration, il existait apparemment encore d'autres raisons de voter en faveur de l'initiative. Les résultats concernant les valeurs dichotomiques dans le domaine des représentations d'une Suisse idéale sont identiques. Comme il fallait s'y attendre, celui/celle qui souhaite une Suisse fermée et traditionnelle, soutenait très fortement l'initiative (81%, resp. 90%). Mais même les votant-es qui défendent une Suisse moderne et ouverte ont été 40% à mettre un oui dans l'urne. Les personnes ayant voté oui n'étaient apparemment pas conscientes que cette interdiction nationale de construire des minarets constituait également une ingérence de l'Etat central dans des compétences s'appuyant sur des principes fédéralistes, tant dans le domaine de la réglementation en matière de construction que dans celui de la religion. On ne saurait expliquer autrement pourquoi des personnes qui se déclarent fondamentalement favorables à un régime fédéraliste approuvent d'une manière aussi supérieure à la moyenne cette ingérence dans l'autonomie des communes et des cantons.

Tableau 4.1 : INTERDICTION DES MINARETS – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques / catégories	% ouiª	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	57%	681	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.51***
Extrême gauche	11	54	
Gauche	23	138	
Centre	67	221	
Droite	71	121	
Extrême droite	85	95	
Sympathie pour un parti			V = 0.44***
PS – Parti socialiste	26	108	
PDC – Parti démocratique chrétien	54	57	
UDC – Union démocratique du centre	60	84	
PLR. Les Libéraux - Radicaux	93	123	
Les Verts	(21)	42	
Aucun parti	59	207	
Valeur : égalité des chances étrangers / étrangères	,		V = 0.38***
Pour une égalité des chances	38	249	
Avis mitigé	56	211	
Pour une inégalité des chances	84	199	
Valeur : ouverture de la Suisse			V = 0.38***
Pour une Suisse ouverte	41	391	
Avis mitigé	79	220	
Pour une Suisse fermée	81	57	
Confiance dans le gouvernement			V = 0.38***
Confiance	40	296	
Avis mitigé	49	87	
Méfiance	78	294	
Valeur : modernité			V = 0.37***
Pour une Suisse moderne	40	225	
Avis mitigé	57	306	
Pour une Suisse traditionnelle	90	135	
Valeur : calme et ordre			V = 0.32***
Faible accent mis sur le calme et l'ordre	(32)	44	
Avis mitigé	38	199	
Fort accent mis sur le calme et l'ordre	70	431	
Valeur : répartition du pouvoir entre la Confédérati	on et les cantons		V = 0.24***
Pour le pouvoir à la Confédération	45	193	
Avis mitigé	52	231	
Pour le pouvoir aux cantons	73	224	
Intérêt à la politique			V = 0.15**
Très intéressé-e	50	203	
Assez intéressé-e	59	393	
Pas vraiment intéressé-e	66	74	
Pas du tout intéressé-e	(100)	9	
Valeur : promotion de l'égalité entre femmes et hon		,	V = 0.13**
Pour une égalité des chances	52	235	7 - 0.10
Avis mitigé	52	126	
	J.L	120	1

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Dans le domaine des caractéristiques socio-structurelles, c'est la formation qui a joué le rôle le plus important. Avec un coefficient de corrélation de 0.37, elle a été aussi importante que les valeurs susmentionnées. Celui/celle dont le niveau de formation le plus élevé est la réussite d'un apprentissage votait oui à hauteur de 76%. Quiconque avait fréquenté une école moyenne professionnelle ou une haute école n'approuvait l'interdiction de construire des minarets qu'à hauteur de 48% resp. 34% (tableau 4.2). Les personnes qui se disent sans religion ont repoussé l'initiative, puisqu'elles n'ont voté oui qu'à hauteur de 40%. Les membres des églises chrétiennes l'ont approuvée à raison de 60% (il est impossible de tirer des données statistiques des autres groupes de religion, le nombre de cas étant trop faible). Les catholiques n'ont pas voté autrement que les protestants. L'intensité de la pratique de la foi n'a également joué aucun rôle dans la position adoptée sur l'interdiction de construire des minarets. Il en va de même pour l'habitat : les habitants des immeubles locatifs, qui sont en général davantage en contact avec les personnes de confession musulmane, n'ont pas approuvé l'objet plus nettement que les habitants des maisons individuelles. En revanche, les habitants des régions campagnardes ou des petites villes y étaient plus favorables que ceux vivant dans les grandes agglomérations, qui ont rejeté l'initiative de justesse. Elle n'a pas non plus obtenu de majorité en Suisse romande.

Tableau 4.2 : INTERDICTION DES MINARETS – Comportement d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques / catégories	% ouiª	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	57%	681	
Formation	V = 0.37***		
Scolarité obligatoire	[77]	35	
Apprentissage / école professionnelle	76	291	
Maturité / études pédagogiques	45	56	
Ecole moyenne professionnelle	48	124	
Haute école spécialisée, Université, EPF	34	174	
Revenu (Fr./mois)			V = 0.20***
Moins de 3000	(69)	45	
3-5000	65	120	
5-7000	63	155	
7–9000.–	60	144	
9000 et plus	40	147	
Confession			V = 14**
Protestante	61	286	
Catholique romaine	59	241	
Aucune	42	112	
Ville / campagne			V = 0.13**
Communes campagnardes	63	221	
Agglomérations de faible et moyenne importance	60	230	
Grandes agglomérations/villes	49	230	
Région linguistique			V = 0.10*
Suisse alémanique	60	493	
Suisse romande	49	161	
Suisse italienne	(68)	27	
Age			n.s.
Sexe			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

L'âge n'a également joué aucun rôle pour le choix de vote. S'il est vrai que les personnes de plus de 50 ans ont eu tendance à dire oui un peu plus massivement que les plus jeunes, la différence est pourtant statistiquement insignifiante.

Selon ce sondage, les femmes ont eu tendance à approuver l'initiative davantage que les hommes, mais cette différence n'est pas non plus significative au niveau statistique. Pour les générations plus âgées (dès 50 ans), on n'observe vraiment aucune différence. Avec un taux d'approbation de 60%, le comportement des femmes plus jeunes (18-49 ans) différait toutefois nettement de celui des hommes du même âge (46% de oui). Au chapitre 1 ci-dessus, nous avons constaté une participation au scrutin plus importante chez les femmes jeunes par rapport aux hommes. On peut donc en conclure que l'initiative contre la construction de minarets a bénéficié d'une mobilisation supérieure à la moyenne de la part de ces femmes plus jeunes. Toutefois, contrairement aux suppositions émises après la votation, il ne s'agissait pas là de femmes issues des milieux de gauche, mais de citoyennes conservatrices. Nos données réfutent l'affirmation selon laquelle l'interdiction de construire des minarets a été accueillie favorablement par une bonne partie des femmes de gauche : seules 16 pour cent d'entre elles l'ont approuvée, alors qu'avec 21 pour cent, les hommes de gauche étaient un peu plus nombreux à y être favorables. C'est uniquement dans le camp de la droite que les femmes trouvaient cette interdiction de construire des minarets plus sympathique que les hommes : 87% des femmes, mais seulement 71% des hommes ont déposé un oui dans l'urne. Une autre statistique vient corroborer le fait que ce ne sont pas les femmes qui luttent particulièrement pour l'égalité hommes - femmes qui ont contribué à la percée de l'initiative contre la construction des minarets : les femmes qui trouvent cette revendication particulièrement importante n'ont approuvé l'initiative que de manière inférieure à la moyenne, tout comme les hommes qui défendent une opinion semblable (les deux à 52%).

Perception

Le contenu de l'initiative étant déjà inclus dans le titre, il n'est guère étonnant que presque tous les votant-es comme les non-votant-es aient pu citer correctement l'exigence principale de l'objet soumis au vote *(tableau 4.3)*. Il est vrai que 9% des votant-es croyaient toutefois qu'il ne s'agissait pas seulement d'une interdiction de construire des minarets, mais également d'interdire la construction de nouvelles mosquées. L'idée qu'il s'agirait d'une atteinte importante à la liberté de religion était un peu plus répandue parmi les adversaires de l'initiative que parmi les personnes l'ayant approuvée (10% resp. 7%).

L'objet en lui-même a donc tout à fait été compris comme une interdiction concrète de construire des minarets. Les motifs du choix des votant-es montreront que les minarets ne sont pas uniquement perçus comme des objets relevant du génie civil ou esthétiques, mais en premier lieu comme le symbole de revendications en matière d'idéologie et d'hégémonie politique.

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Tableau 4.3 : INTERDICTION DES MINARETS – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total % (1008)	Participant-es % (722)	Non participant-es % (286)		
Contre la construction de minarets	81	84	77		
Contre la construction de mosquées	8	9	7		
Indécis, pas de réponse	7	2	12		
* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.					

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Motifs du choix

Une majorité relative des partisans de l'initiative a voulu, par son vote, donner un signal contre le minaret en tant que symbole de l'islamisation de la Suisse et de l'Europe occidentale. Une personne sur quatre ayant voté oui a cité ce motif spontanément en premier lieu ; 35% en tout l'ont mentionné. Argumentant dans le même sens, 15% pensaient qu'il est possible de renoncer au minaret, celui-ci n'ayant rien à voir avec l'exercice de la foi. A peu près tout aussi important était le groupe qui défendait explicitement la foi chrétienne et souhaitait répondre par une mesure de rétorsion à la discrimination des religions chrétiennes dans nombre de pays islamiques. Les motifs cités pour le oui concernaient assez fréquemment des motifs esthétiques : un partisan sur cinq trouve que les minarets ne sont pas beaux et n'ont pas leur place dans le paysage suisse. Relativement rares étaient les personnes qui motivaient explicitement leur oui par des réserves contre les musulmans établis en Suisse (15%, dont 9% en première mention).

Pour 40% des adversaires à l'interdiction de construire des minarets, la restriction des droits fondamentaux concernant la liberté de religion et la non-discrimination a été déterminante. Une personne sur six a indiqué qu'il s'agissait d'un problème fictif et que les quatre minarets existants n'avaient jamais dérangé qui que ce soit jusqu'à présent. Un comportement erroné, au sens d'une contradiction entre le choix du vote et les motifs de ce choix ne s'est pratiquement pas produit.

Tableau 4.4 : INTERDICTION DES MINARETS – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions en % (n=330)	Toutes les mentions en % (n=330)
Personnes qui ont voté OUI		
Représentent le symbole de l'islamisation	24	35
Inutile, les mosquées suffisent	15	29
Défense de la foi chrétienne	14	16
dont interdiction de clocher dans les pays islamiques	10	10
Perturbent le paysage suisse	13	19
Les musulmans ne respectent pas nos lois	9	15
Je ne suis pas d'accord avec les valeurs musulmanes	4	5
Indécis, indications fausses ou inexistantes	3	3
Personnes qui ont voté NON		
Contraire aux droits fondamentaux, à la liberté de religion	31	40
Indications négatives d'ordre général concernant l'initiative	15	15
Jusqu'à présent, les minarets ne m'ont pas dérangé	13	14
L'interdiction est de l'intolérance	11	17
Renforcent les conflits avec la communauté musulmane	5	8
Indécis, indications fausses ou inexistantes	5	5
© ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29	novembre 2009	

Arguments pour et contre avancés durant la campagne

Parmi les arguments des auteurs de l'initiative soumis à l'évaluation de l'ensemble des sondées, trois d'entre eux ont obtenu une majorité à peu près équivalente à celle de l'initiative ellemême (tableau 4.5): tout d'abord «les minarets n'ont rien à voir avec l'exercice de la religion, mais représentent un symbole de puissance » (approbation par 61% de l'ensemble des votantes), ensuite «il est important de donner un signal contre la diffusion de l'islam en Suisse et en Europe occidentale » (57%), et enfin «une interdiction de construire des minarets se justifie aussi en raison des restrictions imposées à l'exercice de la religion chrétienne dans les pays islamiques » (54%). Les trois arguments donnaient toutefois lieu à de nettes différences entre les personnes ayant voté oui - avec des taux d'acceptation de 81-89% - et les adversaires (acceptation de 15-24%). L'unanimité régnait par contre des deux côtés sur le fait que, dans les sociétés marquées par l'islam, les femmes sont opprimées. Non seulement 95% des partisans, mais également 76% des adversaires de l'initiative approuvaient cette thèse ; toutefois, ces derniers n'y voyaient aucune raison pour interdire aux musulmans leurs minarets. L'argument selon lequel les mosquées avec minarets étaient des centres pour extrémistes paraissait trop extrême, même aux yeux des partisans de l'initiative. Seul un tiers de l'ensemble des participant-es au vote ont approuvé cet argument.

Une majorité de 58% des votant-es a approuvé le reproche avancé par les adversaires selon lequel, les auteurs de l'initiative ne cherchait pas du tout à s'en prendre aux minarets, mais bien

à faire de la propagande contre les étrangères et étrangers. Non seulement 88% de toutes les personnes qui ont voté non, mais également 37% des partisans de l'initiative étaient d'accord avec cette affirmation. Cependant pour ces derniers, il ne s'agissait apparemment pas d'un reproche, mais de leur propre interprétation d'une initiative concernant finalement le droit de construction et le droit ecclésiastique. En effet, il s'agissait de préférence de personnes qui s'expriment pour un traitement de faveur des Suisses par rapport aux étrangers. Les arguments des adversaires concernant la politique extérieure et les droits humains ont eu peu d'effets. Non seulement la grande majorité des tenant-es du non, mais également 40% des partisans de l'interdiction de construire des minarets craignaient les répercussions négatives que cette décision pourrait avoir sur les relations politiques et économiques avec les pays islamiques. Mais ils étaient pourtant prêts à encourir ce risque. Seul-es 36% de l'ensemble des sondé-es pensaient que cette interdiction de construction était contraire aux droits humains, comme le Conseil fédéral et les juristes l'avait prétendu. Même les adversaires de l'initiative n'étaient que 62% à en être convaincus. Le pourcentage de ceux/celles qui n'ont pas voulu ou pu s'exprimer à ce sujet était relativement élevé (12%).

Digression: la perception de l'islam en Suisse

L'approbation de l'interdiction de construction des minarets ne doit en aucun cas être interprétée comme un rejet d'ordre général de la religion islamique et de ses membres vivant en Suisse. Ainsi, une majorité de 64% de tous-tes les votant-es ont déclaré être totalement (22%) ou assez convaincu-es (42%) que la manière de vivre des Suisses et celle des musulmans sont tout à fait compatibles. Seuls 9% n'étaient absolument pas d'accord avec cette affirmation. Toutefois cette évaluation positive n'a eu absolument aucun effet positif sur le comportement de vote. Même les personnes qui admettent une très bonne compatibilité ont approuvé l'interdiction de construire des minarets à hauteur de 56%.

Tableau 4.5 : INTERDICTION DES MINARETS – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments pour		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
Les minarets n'ont rien à voir avec la liberté de religion. Ils incarnent uni- quement le pouvoir religieux-politique	Total	61	35	4	
	Oui	89	8	3	85
et la soif de pouvoir	Non	22	73	5	
Une interdiction de construire les mi-	Total	54	42	4	
narets se justifie, parce que l'exercice de la religion chrétienne est également	Oui	83	13	4	87
restreint dans les pays islamiques	Non	15	82	3	
Il s'agit d'émettre un signal contre la pro-	Total	57	39	4	
pagation constante de l'islam en Suisse et en Europe occidentale	Oui	81	16	3	82
et en Europe occidentate	Non	24	70	6	
Les mosquées et les minarets sont des	Total	34	61	5	
havres pour les extrémistes islamiques	Oui	54	40	6	91
	Non	7	88	5	
L'islam opprime les femmes	Total	87	8	5	
	Oui	95	3	2	63
	Non	76	15	9	
Arguments contre		D' accord	Pas d'accord	Indécis	Cohé- sionª
Les dépositaires de l'initiative font	Total	58	38	4	
de la pure propagande contre les étrangers	Oui	37	59	4	64
aga. a	Non	88	9	3	
Une interdiction de construire des mi-	Total	36	52	12	
narets contrevient aux droits humains	Oui	16	74	10	75
	Non	62	23	15	
L'initiative contre la construction de	Total	57	39	4	
minarets met en danger les relations politiques et économiques avec les	Oui	40	56	4	60
rays musulmans et arabes	Non	81	14	5	

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 54% de tous/tes les votant-es (83% des personnes qui ont voté « oui » ; 15% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« l'interdiction de construire des minarets est justifiée... »), 32% (13% des personnes qui ont voté « oui » et 82% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 4% (4%; 3%) n'ont pas pu se décider. 87% des personnes qui étaient d'accord avec cet argument ont alors effectivement voté « oui ». n Total des votant-es qui ont répondu = 676 (pondéré).

^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement « oui » (resp. non).

[©] ISPB / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des treize jours qui ont suivi la votation populaire du 29 novembre 2009. 31% des interviews ont été réalisés au cours des cinq premiers jours. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 74 enquêteurs/enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Ni les intervieweurs/euses ni les sondé-es ne pouvaient s'en apercevoir, mais elles/ils en avaient été informés au préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officielles de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1008 personnes. Seule une partie de l'enquête a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé à la votation. Par conséquent, le taux de couverture (part des enquêtes prévues initialement sur le total des adresses prises en compte au départ qui ont pu être réalisées et utilisées) s'élève à 29,2%. Comparativement à des analyses Vox antérieures, cela correspond à une valeur moyenne.³

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessus de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépassent 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariables ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

La représentation démographique est largement garantie. Les écarts dans divers caractéristiques sociales et géographiques, telles que classes d'âge, sexe, régions linguistiques et formes d'agglomération, ont pu être maintenus à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es.

³Voir également à ce sujet et à d'autres données techniques : Longchamp, Claude e.a., Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 29 novembre 2009, Berne 2009.

Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe, avec 18 points pour cent dans le cadre des analyses VOX antérieures. Dans le sondage, la part de sondé-es qui ont indiqué avoir approuvé l'objet diffère de 9 points pour cent du résultat effectif de la votation. S'agissant de l'initiative contre la construction de minarets, la part de personnes qui ont voté oui est trop basse de 9 points pour cent ; pour les deux autres objets, de 9 points pour cent trop élevé. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote.⁴

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1008 personnes) donne une marge de confiance de +/-3.2 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par ex. pour les 722 participant-es à la présente analyse, cette marge augmente à +/-3.7 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs de l'échantillonnage diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à +/-3.4 et pour 80%:20% à +/-3.0).

⁴ Voir à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 22-23.

P.P.

3001 Berne